



# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 septembre 2011 à 19h00

Sous la Présidence de Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire

-----o\*O\*o-----

**Etaient présents :** Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire,  
Mesdames et Messieurs Roger BAUSSAND, Pierre BEAUDET,  
Dominique BIBOLLET, Claude BONMARIN, Georges CHOSSAT,  
Christine DUFOUR, Josette DURET, Matthieu HENRY, Jean-Yves  
LAPIERRE, Sylvie LEFEBVRE, Michel LEVET, André  
MARQUETTE, Gérard REY, Isabelle SESMAT, Michèle TISSOT,  
Michel WIRTH

**Avaient donné procuration :** Monsieur Jean-Philippe MOLLARD

**Absents, excusés :**

Madame Michèle TISSOT, désignée par le Conseil, a pris place au bureau en qualité de secrétaire.

-----o\*O\*o-----

Art. L. 2121-10 du Code des Collectivités territoriales :

« Le Maire de la Commune d'ARGONAY certifie que la convocation du Conseil Municipal a été affichée le 13 septembre 2011 à la porte de la Mairie et qu'elle a été mentionnée au Registre des délibérations ».

Art. L. 2121-25 du Code des Collectivités territoriales :

« Affichage du présent Procès-verbal sous huitaine ».

**\* APPROBATION DU P.V. de la RÉUNION du précédent CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Conseil Municipal approuve le P.V. de la réunion du 18 juillet 2011

A l'unanimité des membres présents ou représentés.

-----o\*O\*o-----

2011/90 (09/01) - DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL  
N°2.

Monsieur le Maire expose,

Il convient d'ajuster certaines prévisions budgétaires.

	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP</b>	<b>DM</b>
6064	fournitures administratives	12 000	600
60633	honoraires	47 500	-5 000
611	contrat de prestation de service	49 000	3 000
61522	entretien et réparation sur bâtiment	47 000	-10 000
61524	entretien bois et forêts	21 000	2 100
61551	entretien matériel roulant	6 500	5 300
6231	annonces et insertions	6 000	3 000
6232	fêtes et cérémonies	20 000	2 000
6237	publications	11 000	4 000
6238	publications diverses	4 000	-2 500
6281	cotisations associations des maires	990	161
63512	taxes foncières	58 000	3 015
6475	médecines du travail	250	300
6535	formation	1 000	366
6574	subvention associations	130 000	10 000
O23	virement à la section d'investissement	1 066 475	-60 642
	<b>TOTAL</b>		<b>-44 300,00</b>

	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP</b>	<b>DM</b>
7388	autres taxes (urbanisation)	50 000,00	-50 000,00
7788	remboursement sinistre	300,00	5 700,00
	<b>TOTAL</b>		<b>-44 300,00</b>

	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP</b>	<b>DM</b>
16449	opération afférentes à l'option de tirage	1 000 000	500 000
202	frais d'élaboration des docs d'urba	1 675	1 400
2128	bois, forêt et plantations	15 300	2 200
2183	matériel de bureau et informatique	13 053	8 000
2184	meublier	9 050	2 500
2188	autres	6 500	8 700
2312	terrains	77 500	-15 000
2313	constructions	210 900	-75 000
2315	installations de voirie	1 044 500	-177 469
	<b>TOTAL</b>		<b>255 331</b>

	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DM+BP</b>	<b>DM</b>
O21	Virement de la section de fonctiont	1 066 475	-60 642
16449	opération sur option de tirage	1 000 000	500 000
1323	subvention département	117 000	299 000
1342	amendes de police	9 000	4 500
1641	emprunts	487 527	-487 527
	<b>TOTAL</b>		<b>255 331</b>

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----o\*O\*o-----

**2011/91 (09/02) - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT  
D'ANIMATION DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE NON TITULAIRE POUR LE SECTEUR  
JEUNES.**

Monsieur le Maire expose,

Le personnel affecté au secteur Jeunes permet, selon la réglementation en vigueur, l'accueil de 12 jeunes. Selon le programme proposé, le nombre de demandes d'inscription peut être supérieur.

Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire rémunéré à l'heure, qui vienne en renfort selon les besoins les mercredis, les petites et grandes vacances, et les vendredis soir. Le temps de travail sera établi selon les besoins du service.

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----o\*O\*o-----

**2011/92 (09/03) - AUTORISATION DE SIGNATURE RELATIVE À LA  
CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AVEC LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION D'ANNECY.**

Monsieur le Maire expose,

Une canalisation a été installée sur les parcelles AE 258, 264, 267, 270, 775, 162,170, 562, 665, 666 et 669 appartenant à la Commune. Cette canalisation traverse également la propriété de la S.A. Bois Mauris Oddos.

Il convient donc d'établir une servitude.

Ainsi, à titre de servitude réelle et perpétuelle, la communauté d'agglomération d'Annecy est autorisée à installer sur les parcelles concernées une canalisation publique de distribution d'eau potable d'un diamètre de 150 mm qui part de Chanteloup à Annecy-Le-Vieux pour rejoindre le réservoir du Haut de Menthonnex à Argonay.

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -  
-----o\*O\*o-----

**2011/93 (09/04) - AUTORISATION DE SIGNATURE RELATIVE À LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AVEC MADAME ROMAND.**

Monsieur le Maire expose,

Madame Romand va construire une maison sur une parcelle enclavée. Elle a sollicité l'accord de la Commune pour permettre le passage des réseaux sur le chemin communal cadastré AH 369.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'établir la servitude suivante :

- ✓ sur la parcelle cadastrée à la section AH sous le numéro 369 pour 09 ares 85 centiares, appartenant à la Commune d'ARGONAY,
- ✓ au profit de la parcelle cadastrée à la section AH sous le numéro 1609 pour 08 ares 91 centiares, propriété de Madame ROMAND.

Les réseaux devront être implantés sur le chemin, et non sur son côté, car des plantations importantes vont être effectuées.

Les frais de création de ce passage seront supportés par le propriétaire du fonds dominant.

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -  
-----o\*O\*o-----

**2011/94 (09/05) - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN AU CENTRE D'ÉDUCATION CANINE ET FIXATION D'UN LOYER.**

Monsieur le Maire expose,

Le Club d'Education Canine de la Région Annécienne est une association affiliée à la société centrale canine qui a pour but de réunir maîtres et chiens dans un but d'éducation et d'amusement.

Le Centre d'Education Canine de la région d'Annecy ne pourra poursuivre son activité à Saint Martin-Bellevue pour cause de réalisation d'un rond-point. Toutefois, le projet de création d'un

giratoire n'aurait pu aboutir si une solution d'accueil n'avait été trouvée pour cette association reconnue d'utilité publique.

Le Conseil Municipal, en date 18 avril 2011, avait donné un avis favorable à l'installation de cette association sur le terrain du Fier. Cette mise à disposition d'un terrain représente la contrepartie à la réalisation d'un rond-point sécurisant aussi pour la population d'Argonay, et permet ainsi d'occuper ce terrain utilement.

Il est donc proposé d'établir une convention d'une durée de 3 ans renouvelable prévoyant la mise à disposition de la parcelle AE n°668 appartenant à la Commune et située dans la zone de loisirs du Fier (section les contaminés), pour une surface de 9 000 m<sup>2</sup> de terrain :

- ✓ Au profit du CECRA dans le but d'exercer une activité reconnue d'utilité publique d'éducation canine et permettant des rencontres entre les maîtres et leurs chiens, uniquement pour cette activité et pour cette association.
- ✓ L'occupant s'engage à n'apporter aucune modification aux lieux occupés sans avoir au préalable recueilli l'accord exprès et écrit de la Commune, et à les restituer à l'état initial.
- ✓ L'occupant s'engage à constituer une station d'épuration interne pour l'évacuation d'une douche et d'un lavabo/évier. Les membres de l'association ou usagers utiliseront les toilettes publiques.
- ✓ L'occupant s'engage à entretenir le terrain et les installations précaires s'y trouvant. Il s'engage également à assurer son matériel et ses installations.
- ✓ La Commune s'engage à maintenir le terrain libre de toute occupation autre pendant la durée de la présente convention de mise à disposition du terrain communal.
- ✓ La redevance due est annuelle et payable à terme échu. Son montant s'élève à 1 400 euros par an. Elle sera révisable à l'issue de chacune des périodes de trois ans.

Les élus souhaitent que le plan de financement des raccordements électriques et des stationnements soit affiné, et que les participations de la Commune de Saint Martin et/ou de la Communauté de communes du pays de Filière soient sollicitées.

Après avoir fait lecture du projet de convention, le Conseil municipal

- ✓ Approuve les termes de cette Convention.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -  
-----o\*O\*o-----

## 2011/95 (09/06) - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.

Monsieur le Maire expose,

Conformément à l'article L.2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Décret n°635 du 6 mai 1995 et au Décret n°675 du 2 mai 2007, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'année 2010 est présenté pour avis au Conseil municipal.

Ce rapport comprend d'une part des indicateurs techniques, financiers et de qualité et d'autre part des indicateurs descriptifs des services et de performances fixés par la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008:

**1/ Ressources d'eau brute mobilisées :**

- Lac d'Annecy.
- Nappe alluviale du Bois des Iles.
- Nappe alluviale du Fier/ Fillière.
- Source desTrois Fontaines.
- Forage des Motteux.
- Forage du SIUPEG.
- Forage et captage de Quintal.

**2/ Importation d'eau traitée :**

- Syndicat des Lanches.
- Communauté de Communes de Cruseilles.

**3/ Quantité d'eau produite :** 12 968 704 m<sup>3</sup>

**4/ Charges réelles du Service :** 9 598 400 €

**5/ Qualité de l'eau :**

Ont été réalisés :

- 5 066 prélèvements pour analyse bactériologique et chimique,
- 46 opérations de désinfection de colonnes montantes des logements neufs,
- 37 procédures de désinfection de réseaux neufs.
- Le service a géré 19 demandes concernant des plaintes pour motifs variés (eau trouble, manque de pression, mauvais goût ou autres).
- De juin à Septembre le service a effectué la désinfection et le lavage de 23 réservoirs sur l'ensemble du territoire de la Communauté de l'agglomération d'Annecy.

**6/ Le prix total de l'eau**

Comparatif du prix de l'eau entre la C2A et le Bassin Rhône-Méditerranée-Corse

<b>Par mètre-cube mesuré au compteur</b>	<b>Prix de l'eau C2A en 2010</b>		<b>Prix moyen constaté en Rhône-Méditerranée - Corse en 2008 (source : agence de l'eau)</b>
<b>1-Consommation d'eau (Communauté de l'agglomération d'Annecy)</b>	<b>1,01</b>	€	<b>1,49</b>
<b>2-Redevance de prélèvement (Agence de l'eau)</b>	<b>0,06</b>	€	<b>0,06</b>
<b>3-Redevance de pollution ( Agence de l'eau)</b>	<b>0,19</b>	€	<b>0,19</b>

<b>4-Redevance de Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)</b>	<b>0,13</b>	<b>€</b>	<b>0,13</b>
<b>5-Redevance d'assainissement (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy)</b>	<b>1,35</b>	<b>€</b>	<b>1,35</b>
<b>6-TVA au taux de 5,5% appliquée sur les items 1 à 4 :</b>	<b>0,15</b>	<b>€</b>	<b>0,17</b>
<b>Montant total facturé par m3 d'eau consommée :</b>	<b>2,89</b>	<b>€</b>	<b>3,39</b>

### 7/ Les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performances.

#### Indicateurs descriptifs des services et indicateurs de performance du service public d'eau potable

	<b>Indicateur descriptifs des services</b>		<b>Unité</b>	<b>Classe</b>
<b>D 101,1</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis	144 270	Habitants	B
<b>D 101,2</b>	Prix TTC du service pour 120 m3	1,33	Euros par m3	A
<b>D 151,0</b>	Délai maximal d'ouverture des Branchements pour les nouveaux abonnés	2,0	Jours ouvrés	
<b>P 101,1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire concernant la Microbiologie	100,0	%	A
<b>P 102,1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire concernant les paramètres Physico chimique	100	%	A
<b>P 103,2</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	50		B
<b>P104,3</b>	Rendement du réseau de distribution	71,30	%	B
<b>P 105,3</b>	Indice linéaire des volumes non comptés	9,7	M3/km/J	B
<b>P 106,3</b>	Indice linéaire de pertes en réseau	9,5	M3/km/J	B
<b>P 107,2</b>	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,66	%	B
<b>P 108,3</b>	Indice de protection de la ressource	80,0	%	A
<b>P 109,0</b>	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,00	Euros par m3	
<b>P 151,1</b>	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,95	Pour mille	B
<b>P 152,1</b>	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,04	%	B
<b>P 153,2</b>	Durée d'extinction de la dette la collectivité	8,92	ans	B
<b>P 154,1</b>	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	8,03	%	B
<b>P 155,1</b>	Taux de réclamations (procédure mise en place depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2011-aucune donnée pour 2010)		Pour mille	

Ce rapport a été soumis pour examen à la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa réunion du 14 juin 2011.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport annuel de l'eau 2010. Ce document est consultable au siège de la C2A et en Mairie d'Argonay.

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----o\*O\*o-----

## 2011/96 (09/07) - SUBVENTIONS.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la subvention suivante :

✚	Anney Cyclisme Compétition	800.00 €
✚	Tout en bien	500.00 €
✚	Union Sportive d'Argonay (fonctionnement)	21 000.00 €
✚	Union Sportive d'Argonay (financement animateurs)	30 000.00 €
✚	Union Sportive d'Argonay (subvention exceptionnelle d'équilibre)	6 000.00 €
✚	BCD Maternelle (9.53 €par élève pour 93 élèves)	886.29 €
✚	BCD Elémentaire (9.53 €par élève pour 173 élèves)	1 648.69 €
✚	A.A.M.A. Eveil musical	5 000.00 €

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----o\*O\*o-----

AINSI FAIT & DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, suivent les signatures,

Le Maire,

Gilles FRANÇOIS

## MARCHES PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 19 septembre 2011

	DESIGNATION	MONTANT € HT			CONSEIL MUNICIPAL			ENTREPRISE
		4 001 à 50 000	50 001 à 90 000	90 001 à 193 000	Inform° sur projet	Résultat consultation		
					Date	Date	Montant € HT	
<b>TRAVAUX</b>	Carrelage mural des vestiaires sportifs	X			23.05.11	19.09.2011	9 427.00	MOZAIK 69780 MIONS
	Réalisation d'une aire de stationnement dans la ZA des Contamines			X	20.06.2011	19.09.2011	82 674.55	EUROVIA 74330 POISY
	Sécurisation de la route du Barioz – Réalisation de chicanes	X			18.07.2011	19.09.2011	9 229.50	ENROBALP 74370 PRINGY
	Réfection de la zinguerie du chalet forestier	X			20.06.2011	19.09.2011	3 630.40 (variante)	LP CHARPENTE 74350 ALLONZIER LA CAILLE
	Eau chaude solaire à la maison collective	X			19.09.2011			
	Réfection des WC publics de la mairie	X			19.09.2011			
	Réfection des abords de la Ferme	X			19.09.2011			
<b>FOURNITURES</b>	Fourniture de défibrillateurs pour équiper 4 sites	X			20.06.2011	19.09.2011	5 382.40 306.00 (option maintenance)	SCHILLER 77600 BUSSY SAINT GEORGES
	Fournitures et équipement de bureau	X			19.09.2011			

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **VENTE DU CHÂTEAU ET DE LA MAISON DE LA FERME**

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la vente de ces biens, étant entendu que les terrains alentour sont conservés.

Pour rappel, le motif de préemption était la maîtrise des terres agricoles et celle du devenir du château, ce qui est effectivement réalisé.